

**Déclaration Sud Education Manche
CAPD du 6 septembre 2016.**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

La phase d'ajustement qui va suivre paraît, pour nombre de collègues, floue et source d'injustice. Beaucoup ne comprennent pas que les vœux effectués lors de la phase principale du mouvement puissent servir de référence pour la phase d'ajustement. Occuper un poste à titre provisoire ou définitif n'est pas la même chose. Par ailleurs l'attribution des postes paraît très obscure. Nous pensons que bien des déconvenues seraient évitées et sans doute moins de postes resteraient vacants, si une liste de vœux pouvait être émise. Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nous renouvelons une fois encore, la demande pour que les personnes restées sans poste puissent émettre une liste de vœux.

Certaines fermetures annoncées, très précocement au CTSD et au CDEN de février dernier, ont dégradé les conditions de rentrée des élèves et les conditions de travail des enseignants des écoles ciblées. D'autres mesures ont pour conséquence l'augmentation des tâches liées à certaines missions comme celles des directeurs d'école – d'ailleurs la création d'un demi-poste de "conseiller départemental technique" auprès des directeurs/directrices est révélateur du manque de formation et d'une mission alourdie -. Aussi, nous faisons le constat d'une rentrée ratée pour de nombreux personnels en poste AESH. Les affectations doubles et les élèves sans accompagnement ne permettent pas une rentrée sereine.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, les propositions d'aménagement faites par le Sénateur Duran dans son rapport sur "les conventions de ruralité et l'avenir des écoles en milieu rural", loin de renforcer « l'attractivité » des territoires ruraux, va accroître la désertification du monde rural et engager des économies de postes d'enseignant-es sur le dos des villages ruraux. Des familles et des élèves verront leur temps de transport augmenter et un service de proximité s'éloigner. D'un point de vue pédagogique, c'est une négation de la réalité des pratiques inhérentes aux classes multi-âges de ces structures. Celles-ci génèrent des questionnements et pratiques pédagogiques qui se sont depuis généralisés bien au-delà des écoles rurales. Historiquement, ces écoles ont été un terreau fertile pour l'émergence de pédagogies coopératives et alternatives au plus près des besoins des élèves dans un cadre autonome. Cette réalité demeure et s'inscrit dans la volonté d'une école émancipatrice que nous portons à SUD éducation.